



Ville de **FONTENAY LE COMTE**

ESPACE RESTAURATION - RIVES D'ÉTÉ 2024

VILLE DE FONTENAY-LE-COMTE (*Plaine des Sports – Rivière Vendée*)



APPEL À CANDIDATURES



Soirée Rives d'été Juillet 2021 – Crédit photo : Service Communication Ville de Fontenay-le-Comte

Valant Cahier des Charges

Appel à candidatures - Espace restauration le long de la Vendée, Plaine des Sports – Rives d'été 2024

I. Préambule :

La commune de Fontenay-le-Comte, capitale du Bas-Poitou, est une ville lumière au patrimoine remarquable. Le centre-ville de la commune est bordé par la rivière Vendée, conférant à cet espace un charme bucolique. Afin de compléter l'offre touristique et culturelle de ce site exceptionnel, la commune de Fontenay-le-Comte a décidé d'installer un espace restauration sur la rive droite de la Vendée, sur le site de la Plaine des Sports. Cet espace restauration sera dédié au monde des Food Trucks, cette nouvelle cuisine de rue dont la notoriété et l'attractivité ne sont plus à faire. Leur installation bénéficiera ainsi aux commerces avoisinants, qui profiteront à la fois de leur potentiel d'animation et du flux de chalands supplémentaire généré.

Ainsi, la Ville souhaite développer, pour la période estivale, une offre d'animation régulière, accompagnée de vente de boissons non alcoolisées (ou proposant une offre de boissons alcoolisées, légères, de qualité et locales), de restauration rapide qualitative, originale, le tout permettant d'attirer un public varié et de favoriser les échanges et la convivialité.

Cet emplacement profitera des animations et aménagements opérés dans le cadre de l'action « Rives d'Été ». Ainsi, 6 concerts jalonnent nos soirées (de 19 à 21h), chaque jeudi des mois de Juillet et d'Août (hors 4 juillet, 15, 22 et 29 août), avec une soirée inaugurale le samedi 6 juillet Quai Poëy d'Avant. Sur le site Plaine des Sports, des modules seront également installés afin de permettre au public de s'asseoir et de se restaurer, une centaine de places assises seront disponibles (Table des 100).

La surface mise à disposition pour l'espace Food est de 100 m2. L'emplacement précis est indiqué sur le plan joint en annexes. Cet emplacement peut être sujet à modifications selon les aléas.

II. Cadre juridique et réglementaire :

Textes juridiques de référence :

- Le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L. 2122-1 et suivants ;
- Article 34 de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique ;
- Ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques ;
- Circulaire ministérielle du 19 octobre 2017 d'application des dispositions de l'ordonnance du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques ;

Conformément à l'ordonnance du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques, prise en application de l'article 34 de la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, la ville de Fontenay le Comte soumet, à une procédure de sélection préalable, l'autorisation d'occupation du domaine public qui sera octroyée aux Food Trucks sélectionnés. Le présent appel à candidatures a pour but de définir les besoins de la Ville, les critères de sélection des candidats et les modalités d'occupation du domaine public

III. Objet de l'appel à candidatures

La consultation porte sur la sélection préalable de candidats souhaitant proposer un stand de restauration sous forme de Food Truck sur le site de la Plaine des Sports le long de la rivière Vendée, le jour des concerts et spectacles qui se tiendront aux dates suivantes :

- 06 juillet (un samedi) – Ville → site différent : Quai Poëy d'Avant
- 11 juillet – Ville
- 18 juillet – Fontenay Action (Association d'Entrepreneurs)
- 25 juillet – Fontenay Action (Association d'Entrepreneurs)
- 1er août – Ville
- 08 août - Ville

La sélection définitive aura lieu après une phase d'analyse des offres des candidats.

Cet appel à candidature est ouvert aux commerçants, artisans, professionnels exerçant une activité en lien direct ou en adéquation avec l'activité de restauration rapide. La volonté de la Ville de Fontenay-le-Comte est de proposer une offre de deux Foodtrucks chaque jeudi.

IV. Cahier des charges administratives

1. Convention d'occupation du domaine public

L'occupation de l'espace mis à disposition sera formalisée par une convention d'occupation du domaine public non constitutive de droits réels, non renouvelable tacitement. Elle sera consentie à titre personnel et ne pourra pas faire l'objet d'une cession ou d'une sous-location par l'occupant. Cette convention est soumise à la réglementation de l'occupation du domaine public et sera donc précaire et révocable. De plus, en raison du caractère inondable de l'espace mis à disposition, le porteur de projets devra se conformer strictement aux règles fixées par le Plan de Prévention du Risque Inondation en vigueur.

2. Démarches administratives

L'occupant devra effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à l'exploitation de son activité commerciale, notamment l'attestation de formation en hygiène alimentaire en restauration commerciale de moins de 5 ans, KBIS (SIRET). L'occupant devra respecter la réglementation liée à l'activité exercée. Il sera également demandé à l'occupant de compléter une fiche annexe à l'appel à candidature (voir annexe n°2).

3. Sécurité du public

En cas d'évacuation du public, de danger imminent, et/ou d'événement exceptionnel, l'accès au site pourra être interdit, ce qui ne donnera lieu à aucune indemnité ni réparation. En application du Plan de Prévention du Risque Inondation, en cas de crue de la Vendée pouvant concerner le site, la structure devra être intégralement déménageable.

4. Redevance

L'occupation de l'espace mis à disposition est soumise au paiement d'une redevance d'occupation des espaces publics fixe de 8 € / jour et par mètre linéaire, payable mensuellement à terme échu. L'encaissement se fera obligatoirement via une convention.

5. Charges de fonctionnement

La Ville fournira un accès électrique (à hauteur de 20 A). Un accès à un point d'eau sera également possible. Les fluides seront à la charge de la Ville, toute installation supplémentaire sera, par contre, à la charge de l'occupant.

V. Cahier des charges techniques

1. Entretien, maintenance et réparation

Le candidat retenu s'engage à :

- Maintenir, à ses frais, les lieux occupés en bon état, procéder au nettoyage, à l'entretien courant de tout son équipement et à l'évacuation de ses ordures ménagères ;
- Assurer la maintenance technique de ses équipements ;
- Effectuer, dans tous les espaces occupés, le nettoyage spécialisé ainsi que tout entretien spécifique à l'activité ;
- Disposer d'un ou plusieurs extincteurs.

En cas de perte, de dégradation ou vol, la responsabilité de la commune de Fontenay-le-Comte ne pourra être engagée ;

Des points tri seront positionnés sur site et ramassés par les services de la Ville.

2. Aménagements

Dans l'éventualité où l'occupant souhaiterait effectuer des aménagements qui viendraient modifier l'esthétique ou l'emprise d'occupation, il devra obligatoirement les soumettre pour accord préalable au service urbanisme de la ville de Fontenay-le-Comte.

3. Stationnement

Il est possible de stationner les véhicules pouvant remorquer le foodtruck auprès de la zone où se déroulent les festivités. En cas de dégradations sur le véhicule, ou de vol, la responsabilité de la commune de Fontenay-le-Comte ne pourra être engagée. Par ailleurs, deux parcs de stationnement (Place de Verdun et Plaine des Sports) jouxtent l'emprise mise à disposition.

4. Nuisances sonores

Le porteur de projet ne pourra pas diffuser de musique et devra obligatoirement veiller à limiter l'intensité des émissions sonores durant son activité.

L'emplacement dédié au Food Trucks sera ouvert sur les amplitudes horaires maximales suivantes :

- de 18h à 22h30 (fin de service à 22h) tous les jours
- L'occupant a obligation d'être installé à 18h,

En dehors de ces créneaux, le preneur s'engage à faire en sorte que le public ait quitté totalement les lieux. Il s'assure également de la tranquillité publique aux abords, en collaboration avec les services de police municipale et la gendarmerie.

VI. Critères de sélection :

Le choix du dossier retenu est déterminé selon les critères suivants :

• Nature et qualité des produits proposés (40 points) :

- Rapport qualité-prix avantageux et accessible (15 points) ;
- Capacité et stocks suffisants pour subvenir aux besoins (5 points) ;
- Temps d'attente réduit (10 points) ;
- Nature de l'offre proposée, inédite sur Fontenay-le-Comte (5points)
- Diversité des moyens de paiements acceptés (5 points).

• Fréquence d'installation (25 points) – Un minimum de 5 jours de présence est requis

- Nombre de jours de présence sur le site de la Plaine des Sports le long de la rivière Vendée

• Présentation soignée (25 points)

- Décoration intérieure et extérieure du Food Truck dans un cadre esthétique respectant l'environnement commercial et urbain (15 points) ;
- Présentation des produits et attractivité du stand (10 points).

• Caractéristiques essentielles (10 points) :

- Le matériel devra être de type camion/camionnette inférieure à 3,5 tonnes, remorque aménagée, roulotte aménagée.
- L'installation devra garantir que la chaîne du froid et/ou du chaud est strictement respectée.
- Le matériel devra respecter toutes les normes sanitaires en vigueur (respect du plan de nettoyage...). Les matériels non professionnels, telles que les glacières, seront interdits. Les installations devront répondre à des garanties de sécurité strictes, notamment dans le cas où du matériel de cuisson serait utilisé (si friteuse/friture, couverture anti feu réglementaire obligatoire).

Après analyse des offres des candidats, la Ville de Fontenay le Comte désignera les candidats retenus pour installer leur Food Truck en vertu des critères de sélection susvisés.

VII. Modalité des candidatures et inscriptions

7.1 Dépôt des candidatures

Les candidatures doivent être transmises à Monsieur le Maire avant le vendredi 31 mai 2024 à midi par mail à l'adresse suivante :

jf.petraud@ville-fontenaylecomte.fr

ou par courrier à :

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
9 rue Georges Clémenceau
85 200 FONTENAY LE COMTE

Le dossier devra comporter les pièces suivantes :

- Un extrait K-bis ;
- Des photographies du Food truck, des produits exposés et un descriptif de la prestation proposée
- La liste des produits proposés ainsi que les tarifs de base qui seront appliqués
- Les caractéristiques techniques du Foodtruck (mètres linéaires, besoins en fluides, type de dispositifs de cuisson)
- Un tableau précisant les jours de présence demandés
- Une attestation d'assurance correspondant à l'activité.
- La fiche technique complétée

7.2 Analyse des dossiers :

Tous les dossiers seront analysés et examinés par une commission composée des élus en charge de l'événement et des services municipaux organisateurs. Chaque candidat sera destinataire d'un mail d'autorisation ou de refus.

Fait à

Le

L'occupant,



Ville de
FONTENAY
LE COMTE



ESPACE RESTAURATION - RIVES D'ÉTÉ 2024

VILLE DE FONTENAY-LE-COMTE (*Plaine des Sports – Rivière Vendée*)

Annexes

Annexe 1-1 : Plan global du site – accessibilité au public (susceptible d’être modifié pour raisons pratiques)



STATIONS INSOLITES 2024
-
GUINGUETTE
-
Chemin du Hallage – Plaine des Sports

Plan d'accessibilité public

Annexe 1-2 : Plan du site (susceptible d'être modifié pour raisons pratiques)



**STATIONS
INSOLITES 2024**

**-
GUINGUETTE**

**-
Chemin du
Hallage – Plaine
des Sports**

Scène concerts



Table des 100



3 Chalets rives d'été



Tableau électrique



Zone Foodtrucks



Point d'eau



Site Guinguette



Totems poubelles tri



Buvette association



Annexe 1-3 : Accessibilité au site pour les Foodtrucks (susceptible d'être modifié pour raisons pratiques)

Appel à candidatures - Espace restauration le long de la Vendée, Plaine des Sports – Rives d'Été 2024

Annexe 1-4 : Soirée d'inauguration Samedi 6 juillet 2024 – Quai Poey d'Avant 19h30 – 23h30 (susceptible d'être modifié pour raisons pratiques)



**Inauguration Samedi
6 juillet – Plages
Éphémères + Rives
d'Été**

- Zone Plages Éphémères (animations de l'après-midi). Les foodtrucks ne sont pas concernés.
- Espace spectacle Mon truck en Plumes (10mX10m) – dès 14h30
- Régie (barnum 3X3)
- Foodtrucks Rives d'Été
- Buvette associative
- Espace restauration - tables
- Armoires électriques
- Point d'eau
- ⊘ Accès fermé – route barrée
- Ganivelles (X6)
- Raccordements électriques
- Parking véhicules foodtruck + artistes

**Accès Foodtrucks
pour Rives d'Été**

Annexe 2 : Fiche technique

Afin de faciliter la centralisation des informations à propos de votre Food truck, veuillez compléter la fiche annexe à l'appel à candidature ci-dessous :

Nom(s) :	
Prénom(s) :	
Nom du Foodtruck :	
Numéro(s) de téléphone :	
Adresse mail :	
Raison sociale :	
Numéro de SIRET :	
Type de restauration proposée :	
Carte avec prix indicatifs :	
Besoins techniques :	
	Nombre de mètres linéaires :

	Hauteur du camion :	
	Besoin d'un point d'eau : oui / non	
	Besoin en électricité : oui/non	
	Puissance électrique nécessaire :	
	Dispositifs de cuisson – mobilier de froid :	